

Paris, le 30 mars 2017

Délibération du Comité syndical du Syctom sur les modalités de la concertation préalable pour le projet Romainville / Bobigny

Le Comité syndical du Syctom a pris acte, par délibération en date du 30 mars 2017, des modalités de la concertation préalable pour le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny, telles que définies par la CNDP.

Dans le cadre de la réflexion engagée pour la reconstruction du centre de Romainville, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en décembre 2016, qui par délibération en date du 4 janvier 2017, a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation.

Le 8 mars dernier, la CNDP a approuvé les modalités de concertation préalable proposées par le Syctom ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

La concertation préalable sur ce projet se déroulera sur une période de 5 mois et sera ouverte lors d'une réunion publique actuellement programmée le 5 juillet 2017. Des ateliers thématiques seront organisés en septembre et octobre. La concertation s'achèvera par une réunion publique envisagée en novembre 2017 afin de permettre au Syctom de décider en décembre 2017 des éléments du programme de la future installation.

Pour réunir les conditions d'une concertation exemplaire, le Syctom prévoit, à partir du 19 juin, d'ouvrir un site internet informatif et contributif dédié au projet et de mettre à la disposition du public un dossier de la concertation présentant l'ensemble des éléments d'information afférents au projet (historique du projet, contexte territorial et social, objectifs et caractéristiques principales, coût prévisionnel, communes concernées) ainsi que la démarche de concertation préalable.

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD - tél : 06 21 60 03 82 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Patrice FURE, Directeur de cabinet du Président - tél : 01.40.13.17.14 - e-mail : fure@syctom-paris.fr

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,7 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.